

LES PERSONNES TRANSGENRES DANS LES SERVICES D'HÉBERGEMENT

Un anthropologue étasunien a noté que les personnes transgenres* subissaient des inégalités de traitement dans les services d'hébergement, en particulier les femmes transgenres afro-américaines judiciarisées, placées à l'intersection de plusieurs discriminations. Un des problèmes, c'est que les personnes doivent obligatoirement adhérer au genre « homme » ou au genre « femme » pour bénéficier des programmes. Si elles n'y parviennent pas, le système les exclut dudit programme et renforce la précarité de leur situation. Il y a là une réflexion à ouvrir sur l'hétéronormativité* de certains règlements, sur la façon de les appliquer et plus largement sur l'intersectionnalité*.

* **Greene, J. T.**, (2018).

Categorical Exclusions : How Racialized Gender Regulation Reproduces Reentry Hardship. *Social Problems*, 0, pp. 1-16.

<https://doi.org/10.1093/socpro/spy023>

* Joss T. Greene est candidat au doctorat en sociologie de Columbia University, New York.

SIX CAS, SIX EXPÉRIENCES DIFFÉRENTES

Nick (homme trans caucasien) a une expression de genre* masculine. Il ne va que dans les refuges pour hommes. Il ne s'y sent pas plus menacé que les hommes cisgenres*. Pour lui, il suffit de savoir éviter les conflits.

Turner (homme trans homosexuel caucasien) a décidé de se travestir en femme pour éviter de porter l'étiquette de transgenre dans la rue et de s'exposer ainsi à plusieurs dangers. Cela lui a par ailleurs permis d'entrer en relation avec des hommes cisgenres*. Il a aujourd'hui un conjoint chez qui il demeure.

Shawn (homme trans afro-américain) ne prend pas de testostérone et ne camoufle pas ses seins. Il s'est fait dire par les intervenants de son service d'hébergement qu'il était préférable, pour sa sécurité, qu'il reste avec les femmes. Il trouve cette position acceptable.

Jaden est une personne afro-américaine judiciarisée qui est très fluide dans son expression de genre. Elle avait réussi à obtenir un appartement, mais le propriétaire de l'immeuble la harcelait quotidiennement à propos de son identité. Selon lui, elle ne faisait aucun effort pour choisir qui elle est. Elle a perdu son logement.

Grace (femme trans non-binaire* afro-américaine) a rapporté s'être fait exclure d'une maison de transition pour femmes. Elle explique : « Ils m'ont dit que je n'étais pas suffisamment trans ». En effet, elle minimise parfois sa féminité, notamment par crainte d'être ciblée dans la rue. Ayant encore des organes génitaux masculins, elle a été étiquetée comme prédatrice sexuelle potentielle.

Renee (femme transgenre afro-américaine) peine à sortir du réseau des refuges pour sans-abri ; elle a bénéficié d'un service d'hébergement, mais elle s'en est fait exclure. Profondément atteinte par les commentaires et attaques transphobes et racistes des autres résidentes cisgenres*, elle a cherché à se défendre. Son comportement a été jugé trop agressif.

LES CONSEILS DES PRESTATAIRES DE SERVICE

Sheila, coordinatrice dans un refuge d'urgence pour femmes :

- Admettre ses incompréhensions et préjugés;
- Reconnaître que les personnes trans subissent des préjudices;
- Éduquer les intervenants de première ligne à la transidentité;
- Discuter directement d'identité de genre avec les principaux intéressés.

Nina, organisatrice communautaire :

- Garder à l'esprit que refuser aux personnes trans des services d'hébergement, c'est quelque part les condamner à la détérioration de leur situation, voire à l'itinérance.

ASPECTS THÉORIQUES

CONTEXTE

L'étude de Grant et al. (2011) révèle qu'aux États-Unis, 21 % des femmes transgenres ont été incarcérées au cours de leur vie. Cette proportion grimpe à 47 % chez les personnes transgenres afro-américaines. Comme ces personnes sont heurtées aux difficultés de se trouver un travail en raison de leur casier judiciaire et qu'elles ont souvent peu ou aucun support familial, les services d'hébergement constituent une ressource cruciale pour leur éviter l'itinérance après leur sortie de prison. Or, l'offre de service n'est pas particulièrement bien adaptée pour elles : il y a des services pour les femmes ou pour les hommes supposés cisgenres. Inspiré notamment par les travaux de Ritchie (2012) et de Kerrison (2018) sur l'incarcération des femmes, l'anthropologue Joss T. Greene a choisi de se pencher sur cette problématique pour mieux comprendre sa grande complexité. Il voulait entendre non seulement la position des prestataires de services, mais aussi celle des personnes trans qui ont formulé une demande d'aide aux ressources en hébergement.

MÉTHODOLOGIE

Joss T. Greene a mené un terrain ethnographique de sept mois dans l'organisme *Trans Power Now* situé dans la baie de San Francisco. Il a aussi conduit 79 entrevues semi-dirigées auprès de prestataires de services (59 professionnels travaillant auprès de 31 organisations et deux agences gouvernementales) et de 20 personnes qui s'identifient comme transgenres (15 femmes, 3 hommes et 2 personnes non-binaires*). Pour son article, il a retenu de ces entrevues les passages durant lesquels il est question des sanctions infligées aux personnes qui ne respectaient pas les règles liées au genre, en particulier celles qui les obligent à s'inscrire comme « homme » ou comme « femme » pour être éligibles à un programme.

CONCLUSION

Dans l'état actuel du système de services d'hébergement à San Francisco, force est de constater que pour avoir accès auxdits services, et par extension pour chercher à se sortir de la précarité, il est nécessaire de réussir à bien occuper l'une des deux catégories « homme » ou « femme ». Il s'agit là d'une difficulté pour plusieurs personnes trans judiciairisées, en particulier pour les femmes trans et encore plus pour les femmes trans afro-américaines. En effet, en plus de subir des attaques transphobes, ces dernières doivent encaisser des attaques racistes. Si la personne ne parvient pas à se conformer à une des deux catégories de genre, la conséquence est la détérioration de ses conditions de vie.

COMMENTAIRE

En filigrane de la démonstration, l'auteur semble inviter les prestataires de services à réfléchir aux notions d'**intersectionnalité*** et d'**hétéro-normativité*** dans l'objectif de revoir certains règlements – sinon certaines façons d'appliquer ledit règlement – qui participent à la stigmatisation des personnes judiciairisées plutôt que participer à la solution pour les guider vers une trajectoire de désistement de la délinquance et la (ré)intégration sociocommunautaire.

BIBLIOGRAPHIE

- Grant, J. M., Motter, L. A., Tanis, J., Harrison, J., Herman, J. L. et Keisling, M. 2011. *Injustice at Every Turn: A Report of the National Transgender Discrimination Survey*. Washington, DC : National Center for Transgender Equality and National Gay and Lesbian Task Force.
- Kerrison, E. M. 2018. Risky Business, Risk Assessment, and Other Heteronormative Misnomers in Women's Community Corrections and Reentry Planning. *Punishment & Society* 20(1): 134–151.
- Richie, B. E. 2012. *Arrested Justice: Black Women, Violence, and America's Prison Nation*. New York : New York University Press.

TRANSGENRE

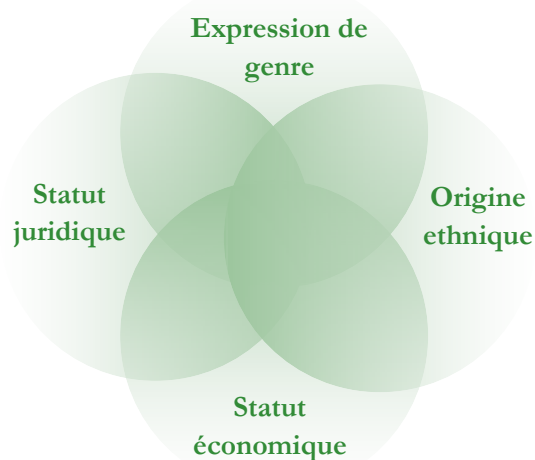
Personne qui ne s'identifie pas au sexe qui lui a été assigné à la naissance. Cela inclut autant les personnes dont l'identité de genre ou le sexe biologique ne cadre pas dans les catégories « hommes » ou « femmes », les personnes qui ont entamé une transition de leur expression de genre (à noter que le processus n'est pas nécessairement hormonochirurgical) que les personnes qui ont complété leur transition (appelées transexuelles).

CISGENRE

Personne qui s'identifie au sexe qui lui a été assigné à la naissance. Cela signifie que son identité de genre correspond à son expression de genre.

INTERSECTIONNALITÉ

Interactivité entre les différentes identités sociales (comme l'origine ethnique, le sexe, l'expression de genre, l'orientation sexuelle) et le lot de privilèges et d'oppressions qui sont liés aux dites identités. De fait, une femme cisgenre caucasienne hétérosexuelle par exemple ne vit pas la même expérience de la féminité qu'une lesbienne, qu'une femme transgenre, qu'une femme racisée ou qu'une femme transgenre lesbienne racisée. En ne se préoccupant pas de l'existence de ces intersections, on peut accentuer des inégalités, voire participer à exclure certaines personnes de la société.



NON-BINAIRE

Identité de genre qui ne s'inscrit pas dans le binarisme, c'est-à-dire l'idée selon laquelle l'ensemble des personnes s'inscrivent soit dans la catégorie « homme », soit dans la catégorie « femme ». La personne non-binaire peut ainsi s'identifier aux deux genres (à diverses proportions) ou encore à aucun des deux.

EXPRESSION DE GENRE

Manière dont une personne extériorise son identité de genre (vêtement, coiffure, langage corporel, prénom, etc.). Cette manière n'est pas nécessairement liée au sexe qui lui a été assigné à la naissance.

HÉTÉRONORMATIVITÉ

Croyance selon laquelle les humains peuvent être divisés entre deux seuls genres (hommes et femmes), mutuellement exclusifs, complémentaires, hiérarchiquement et biologiquement* constitués. Cet ordre des choses est présenté comme naturel et en conséquence, tout le monde devrait adhérer à cette vision du monde et y souscrire. De fait, on peut aisément la lier au sexisme, au cissexisme, à l'hétérosexisme, à l'homophobie, la biphobie et la transphobie. * Veuillez noter que cette définition inclut celle de cisnormativité par souci d'économie d'espace.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Alliance Arc-en-ciel. Parlons de diversité. Repéré à : <https://arcencielquebec.ca/parlons-de-diversite/>
- Chambre de commerce gaie du Québec. 2014. Lexique LGBT sur la diversité sexuelle et de genre en milieu de travail. Repéré à : <https://coco-net.org/wp-content/uploads/2018/08/Lexique-LGBT.pdf>
- Conseil québécois LGBT : <https://www.conseil-lgbt.ca/>